

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2014

Séance du 27 janvier 2014

CG 14/2^{ème}/II-04

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quèreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**PROGRAMME PLURIANNUEL DE RENOVATION
DE LA SIGNALISATION VERTICALE**

La signalisation verticale directionnelle et de police comporte environ **60 000** panneaux en Tarn-et-Garonne pour 2 519 km de routes départementales.

De 2007 à 2010, un effort de renouvellement et de remplacement des panneaux vétustes a été réalisé, en donnant une **priorité aux routes de 1^{ère} catégorie**, tout en traitant également d'autres itinéraires en fonction de la vétusté de la signalisation. Ainsi, **4 700** panneaux directionnels et **4 950** panneaux de police ont été remplacés pour un montant total de **2 100 000 € (525 000 € en moyenne annuelle)**.

De 2011 à 2013, le rythme des budgets alloués annuellement (entre 125 000 € et 150 000 € par an) a nécessité de **prioriser** l'équipement des nouveaux carrefours et de répondre aux demandes nouvelles concernant les limitations de vitesse et les changements de régime de priorité.

En effet, l'équipement en signalisation verticale des opérations de voirie inscrites au programme n'est pas financé sur la ligne budgétaire « Travaux sur Routes Départementales » mais sur la ligne budgétaire « Installations de Voirie/ Acquisition de signalisation ». Compte tenu des programmes de voirie en cours et à venir et des demandes nouvelles, il est nécessaire de **maintenir** cette ligne budgétaire dans le temps. Une Autorisation de Programme de 108 500 € a été inscrite au titre de 2014.

Dans le cadre du présent budget primitif, il est proposé de **mettre à l'étude un nouveau programme pluriannuel de rénovation de la signalisation** verticale qui viendra s'ajouter au budget d'équipement habituel.

Ce programme est justifié par la nécessité de traiter, par itinéraire, le jalonnement et la signalisation de police des routes départementales sur lesquelles les effets de vieillissement ont été observés.

Outre les inscriptions effacées, de nombreux panneaux ne sont plus aussi performants en matière de rétroréflexion. En effet, les films recouvrant les panneaux, qui sont des revêtements à haute intensité prismatique et garantis 10 ans, ont perdu leurs propriétés initiales.

Au-delà de cette période de garantie, les ultraviolets et les conditions météorologiques provoquent une dégradation lente du film et une diminution progressive de la rétroréflexion la nuit.

Le maintien de la qualité de la signalisation de police est aussi **un des enjeux** de notre politique d'amélioration de **la sécurité routière**. Il est de la responsabilité du gestionnaire de voirie.

Ce plan de rénovation prévoit aussi le remplacement de panneaux abîmés par vandalisme ou accrochages divers.

Le programme qui vous sera proposé à l'occasion de notre DM1 2014, portera sur une période de trois ans et traitera **essentiellement** des routes départementales de **3ème catégorie**.

Le coût de ce programme est estimé globalement à **600 000 €**, soit une moyenne annuelle de **200 000 €**.

A l'issue du programme, le linéaire traité aura été de près de 500 kilomètres. Cela permettra le remplacement de **2 700 panneaux** dont 1 300 panneaux directionnels et 1 400 panneaux de police.

A titre indicatif, le coût moyen d'un panneau de signalisation directionnelle est de 300 € TTC et celui d'un panneau de police est de 140 € TTC.

Les cartes jointes en annexes 1 et 2 indiquent la localisation des itinéraires traités en signalisations directionnelle et de police sur la période 2007-2013 et **ceux envisagés pour la période 2014-2016.**

Une première phase anticipée de ce programme a été votée le 15 novembre dernier, lors de la séance de la DM2 pour le secteur de Molières, et sera réalisée au premier semestre 2014.

Je vous proposerai lors de notre session de juin, d'approuver le plan dans ses détails (échelonnement des itinéraires) et de voter les autorisations de programme et les crédits afférents.

En conséquence, au titre du BP 2014, je vous demande de bien vouloir adopter le principe de l'étude de ce programme pluriannuel de rénovation de la signalisation verticale.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Adopte le principe de l'étude un nouveau programme pluriannuel de rénovation de la signalisation verticale, portant sur une période de trois ans et traitant essentiellement des routes départementales de 3ème catégorie ;
- Précise que ce programme estimé à 600 000 € permettra le remplacement de 2 700 panneaux, les cartes jointes en annexe indiquant la localisation des itinéraires traités en signalisations directionnelle et de police envisagés pour la période 2014-2016 ;
- Prend acte que M. le Président demandera à l'Assemblée d'approuver ce plan et de voter les crédits y afférents lors de la Décision modificative n° 1.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,